

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

①1 N° de publication :
(A utiliser que pour
le classement et les
commandes de reproduction.)

2.114.109

②1 N° d'enregistrement national :
(A utiliser pour les paiements d'annuités,
les demandes de copies officielles et toutes
autres correspondances avec l'I.N.P.I.)

70.41080

①5 BREVET D'INVENTION

PREMIÈRE ET UNIQUE
PUBLICATION

②2 Date de dépôt 16 novembre 1970, à 10 h 20 mn.
Date de la décision de délivrance..... 5 juin 1972.
Publication de la délivrance..... B.O.P.I. — «Listes» n. 26 du 30-6-1972.

⑤1 Classification internationale (Int. Cl.) F 23 q 7/00//F 21 I 19/00.

⑦1 Déposant : TOURBIN Marcel, 18, rue Pasteur, 93-Pantin.

⑦3 Titulaire : *Idem* ⑦1

⑦4 Mandataire :

⑤4 Dispositif d'allumage de l'acétylène sur les lampes frontales mixtes.

⑦2 Invention de :

③3 ③2 ③1 Priorité conventionnelle :

La présente invention a pour objet à titre de produit industriel nouveau, un dispositif d'allumage électrique de l'acétylène sur les lampes frontales mixtes, utilisées principalement en spéléologie.

Une forme d'exécution de l'invention est décrit ci-après, à titre
5 indicatif et nullement limitatif, en se référant aux dessins annexés.

La figure 1, est une vue de face du dispositif en position "repos" (circuit électrique ouvert).

La figure 2, est une vue de droite, le dispositif placé dans la position allumage (circuit électrique fermé) par flexion latérale
10 de la canalisation .

Ce dispositif est remarquable par le bec d'éclairage -1- fixé à l'extrémité d'une canalisation souple -3-. Ce bec à filetage conique est maintenu vissé dans l'alésage de la canalisation dont l'expansion se trouve limitée par une bague en cuivre -2- .

15 Cette bague remplit deux conditions :

- a) Permettre une fixation solide et étanche du bec sur son support.
- b) Transmettre le courant positif (pile plate de 4,5 volts) du fil -7- à la borne en laiton -9- isolée de la masse (-)-6- laquelle fait butée et positionne exactement le bec d'éclairage dans l'axe de
20 l'allume-gaz. De la borne -9- le fil -10- à la douille -11- dans laquelle vient se visser l'allume-gaz à filament -12- (modèle très usité) qui devient suffisamment chaud pour enflammer l'acétylène.

Une fois la flamme rallumée, le simple geste de lâcher l'extrémité de la canalisation et cette dernière revient à sa position verticale-
25 le initiale. (position "repos", l'allume-gaz s'éteint) .

La figure 1, par un éclaté partiel de la canalisation permet de constater la présence d'un ressort -4- à boudin en acier ayant un double rôle:

- I) Se conjuguer à l'élasticité naturelle du caoutchouc afin d'être
30 assure d'avoir toujours le bec d'éclairage vertical.

2) Permettre le serrage énergique du collier -5- et conserver ainsi un passage suffisant pour l'acétylène,

Les emplacements de la lampe électrique -A- , de l'interrupteur-B (indépendant de l'allume-gaz) et du réflecteur -C- sont signalés
5 sur la figure I, à titre indicatif .

Il est bien entendu que la présente invention ,n'est pas limitée au mode de réalisation décrit et représenté, qui constitue seulement un exemple auquel de nombreuses modifications peuvent être apportées sans que l'on s'écarte de la présente invention .

REVENDEICATIONS

- 1°. Dispositif d'allumage électrique de l'acétylène, sur les lampes frontales mixtes, utilisées principalement en spéléologie, caractérisé par le fait que le bec d'éclairage est fixé sur un support souple à expansion limitée par une bague de cuivre.
- 2°. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la bague de cuivre est électrisée. (pôle positif, de pile plate ordinaire de 4,5 Volts).
- 3°. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le support souple, en position "repos", est maintenu verticalement par l'élasticité naturelle du caoutchouc, conjuguée au ressort à boudin en acier placé dans l'alésage de la canalisation.
- 4°. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé par le fait que la bague de cuivre électrisée, lui permet de transmettre le courant positif en touchant la borne de laiton, isolée de la masse, vers l'allume-gaz, dès sa position "allumage" (circuit électrique fermé).
- 5°. Dispositif selon la revendication 4, caractérisé par le fait que la position "allumage" est obtenue par une flexion latérale manuelle de la canalisation.
- 6°. Dispositif selon la revendication 4, caractérisé par le fait que la borne en laiton fait butée et positionne le bec d'éclairage dans l'axe de l'allume-gaz, lors de la position "allumage".

70 41080

PL. UNIQUE

2114109

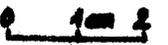


Figure 1

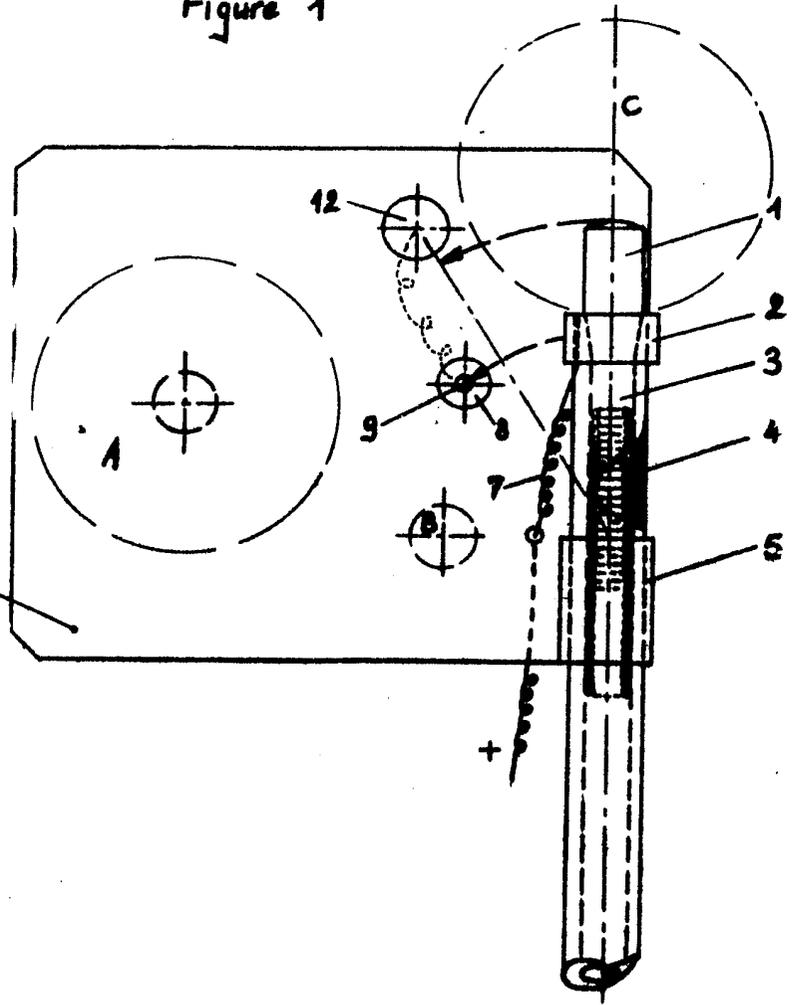


Figure 2

